12 Désignation de l'entreprise : EXPERTIM Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 12-14 AV LOUIS DOMERGUE - MONTGERALD IMM TRIDENT BA Adresse de l'entreprise : Durée de l'exercice précédent si déposé néant, cochez la case : Exercice N clos le, Exercice N-1 31/12/2020 Brut Amortissements, provisions Net Net 4 Capital souscrit non appelé (I) AA Frais d'établissement AB IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais de développement 2 4 0 5 764 1 641 2 122 Concessions, brevets et droits similaires AF Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles Terrains ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES Constructions AP Installations techniques, matériel 1 439 532 907 1 386 et outillage industriels 6 4 1 5 28 202 582 Autres immobilisations corporelles ΑT 34 617 Immobilisations en cours Avances et acomptes AX Participations évaluées selon CS CT IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2) la méthode de mise en équivalence 10 000 Autres participations CU 10 000 Créances rattachées à des participations BB BC Autres titres immobilisés BD BE Prêts BF BG Autres immobilisations financières вн 30 692 ΒI 34 687 30 692 TOTAL (II) 79 153 7711 71 442 38 778 BJ BK Matières premières, approvisionnements BI BM En cours de production de biens BN BO En cours de production de services BP BO Produits intermédiaires et finis BR BS ACTIF CIRCULANT ВТ ΒI Marchandises 43 871 35 928 Avances et acomptes versés sur commandes ΒV вw 43 871 126 808 98 028 95 608 Clients et comptes rattachés (3) BX BY 28 780 CRÉANCES Autres créances (3) **R7** 127 253 CA 127 253 39 557 Capital souscrit et appelé, non versé CB CC Valeurs mobilières de place DIVERS CD CF ment (dont actions propres 1 984 Disponibilités CF 883 883 Charges constatées d'avance (3) CH 10 740 CI10 740 16 913 TOTAL (III) 189 989 CJ 309 555 28 780 280 775 Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV) CW (V) Primes de remboursement des obligations CM Ecarts de conversion actif (VI) TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) 228 766 388 708 36 491 352 217 (2) part à moins d'un an des Renvois: (1) Dont droit au bail: CP (3) Part à plus d'un an CR immobilisations financières nette Clause de réserve Immobilisations Stocks: Créances: de propriété :

1 - BILAN ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

				2 - BILAN PASS	SIF	avant répartition	ı	DGFi	P N° 205	1 2021
Dési	gnatio	n de l'entrep	rise : EXPERT	M					Néant	
								Exercice N	Exercice N	J-1
		Capital soc	cial ou individuel (1)	(Dont v	ersé :	500	DA	500		500
		Primes d'é	mission, de fusion, d	'apport,			DB			
		Écarts de 1	réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence :	EK		DC			
	0	Réserve lé	gale (3)		,	DD	50		50	
91 00	FRE	Réserves s	tatutaires ou contrac	tuelles	DE					
000	FRO	Réserves r	églementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	DF				
ATTA	AUA	Autres rés	erves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ)	DG			
ST da O da VITA FILA PO	AFII	Report à n	ouveau		DH	(2 552)		8 570		
(ز	RÉSUL'	ΓΑΤ DE L'EXEI	RCICE (bénéfice ou perte)			DI	69 740	((11 122)
	Subventions d'investissement									
		Provisions	réglementées	DK						
					TOTAL (I)	DL	67 738		(2 002)	
spu	10	Produit de	es émissions de titres	participatifs			DM			
Autres fonds	propres	Avances c	onditionnées				DN			
Autr	Id .					TOTAL (II)	DO			
ns nes	s	Provisions	pour risques		DP	353				
Provisions pour risques	et charges	Provisions	pour charges		DQ					
Pro pour	et				DR	353				
		Emprunts	obligataires converti	bles	DS					
	(4)	Autres em	prunts obligataires		DT					
		Emprunts	et dettes auprès des	établissements de crédit (5)	DU	11 207		2 580		
5		Emprunts e	t dettes financières diver	rs (Dont emprunts participatifs	DV					
A SELLECTOR	1 15	Avances e	t acomptes reçus sur	commandes en cours	DW	113 101		109 161		
1	DE	Dettes fou	ırnisseurs et comptes	rattachés			DX	68 027		41 738
		Dettes fisc	cales et sociales				DY	47 900		49 669
		Dettes sur	immobilisations et c	omptes rattachés			DZ			
		Autres det	etes				EA	43 892		27 619
	npte gul.	Produits c	onstatés d'avance (4)				ЕВ			
•	,					TOTAL (IV)	EC	284 127		230 768
		Écarts de	conversion passif			(V)	ED			
				TO	ΓAL (GÉNÉRAL (I à V)	EE	352 217		228 766
	(1)	Écart de r	éévaluation incorpore	é au capital			1B			
			Réserve spéciale de	e réévaluation (1959)			1C			
IS	(2)	Dont	Écart de réévaluati	on libre			1D			
RENVOIS			Réserve de réévalu	ation (1976)			1E			
RE	(3)	Dont réser	rve spéciale des plus-	values à long terme		EF				
	(4)	Dettes et 1	produits constatés d'a	vance à moins d'un an		EG	171 025		121 607	
	(5)	Dont cone	cours bancaires coura	nts, et soldes créditeurs de banques)	ЕН	11 053		2 397	

		3	- СОМРТ	ΈD	E RÉSULTA	ΓD	E L'EXERCI	CE (e	en liste) DO	GFiP N° 2052 2021
Désigna	tion de l'ent	reprise :	EXPERTIM							Néant
							Exercice N			Exercice N-1
					France	livrai	Exportations et sons intracommunautaires		Total	
	Ventes de	marchandis	es	FA		FB		FC		
Z	Productio	n vendue	biens	FD		FE		FF		
ATIC			services	FG	353 322	FH		FI	353 322	527 80
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres o	l'affaires ne	ets	FJ	353 322	FK		FL	353 322	527 80
D'EX	Productio	n stockée			FM					
UITS	Productio	n immobilis	ée		FN					
PROD		ns d'exploit						FO	19 761	1.
	Reprises s	ur amortisse	ements et provisi	ons, tra	ansferts de charges (9)			FP	390	
	Autres pro	oduits (1) (1	1)					FQ	93	3
					Total des prod	uits o	l'exploitation (2) (I)	FR	373 565	528 00
	Achats de	marchandis	es (y compris dr	oits de	douane)			FS	906	10
	Variation	de stock (ma	archandises)					FT		
	Achats de	matières pr	emières et autres	appro	visionnements (y compr	ris dro	oits de douane)	FU		
Z	Variation	de stock (ma	atières premières	et app	rovisionnements)	FV				
ATIO.	Autres acl	ats et charg	ges externes (3)					FW	177 360	281 15
CHARGES D'EXPLOITA'IION	Impôts, ta	xes et verse	ments assimilés					FX	4 339	3 10
D'EXI	Salaires et	traitements						FY	60 678	224 81
GES	Charges s	ociales (10)						FZ	9 963	29 93
CHAR	SS NOT	Z - dotations aux amortissements *							3 730	1 03
	VITO	Sur immobilisations - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions								
	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions								28 780	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions									
	Autres charges (12)								1 158	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)								286 913	540 22
	1		LOITATION	(I - I	I)			GG	86 653	(12 220
opérations en commun			erte transférée				(III)	GH		
opé en c	+		néfice transféré				(IV)	GI		
			participations (5					GJ		
PRODUITS FINANCIERS					nces de l'actif immobilis	sé (5)		GK		
ZVZ			duits assimilés (5					GL		
ITS EI			is et transferts de	charge	es			GM		
Mao		es positives						GN		
PR	Produits 1	ets sur cess	ions de valeurs n	nobilièn	es de placement			GO		
· · ·						es pro	oduits financiers (V)	GP		
IERE			aux amortisseme	ents et j	provisions			GQ		
CHARGES FINANCIERES		charges ass						GR	26	
ES FIN		es négatives						GS		
[ARG]	Charges n	ettes sur ces	ssions de valeurs	mobili	GT					
	n / 2 · ·				Total des	char	ges financières (VI)	GU	26	
			ICIER (V - V		<u> </u>			GV	(26)	(4
3 - 1	RESULTA	T COUR	ANT AVANT	IMP	ÔTS (I - II + III - I	V +	V - VI)	GW	86 626	(12 23)

iei
pat
pôts
dé
les
pour
entaire
glem
-01
~
nou
u.
u.
- J
e TDFC - n
Pormulaire TDFC - n
rmulaire TDFC - n
Formulaire TDFC - n

		4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCIC	را تــــر		F1P N° 2053 2021
Dé	signati	on de l'entreprise : EXPERTIM			Néant
				Exercice N	Exercice N-1
ဖွ	VELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1 198
PRODUITS	ĮO.	Produits exceptionnels sur opérations en capital	НВ	3 996	
PRO	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	НС		
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 996	1 198
	ELLE	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	461	90
CHARGES	N N O	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	3 927	
CHA	EXCEPTIONNELLES	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	353	
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	4 741	90
4 -	RÉS	ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні	(745)	1 108
		tion des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Im	pôts si	ar les bénéfices (X)	нк	16 142	
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	377 561	529 198
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм	307 822	540 320
5 -	BÉN	NÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	69 740	(11 122)
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но		
	(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2)	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3)	- Crédit-bail mobilier	HP		
	(3)	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
NOIS	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
RENVOIS	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
-	(0 ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1	36	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitat (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
		Dont primes et cotisations complémentaires personnelles acultatives A6 obligatoires A9			
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
İ	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exerc Charges exceptionnelles	ice N Produits exceptionnels
	Ame	ndes et pénalités		60	
	Char	ges excetionnelles sur opéations de gestion		401	
	VCN	actif cédés		3 927	
	Prov	isions pour amendes et pénalités		353	
	PX c	ession actifs			3 996
	TO	TAL GENERAL		4 741	3 996
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	ļ	Exerc Charges antérieures	ice N Produits antérieurs
				.,	
			1		
	ТО	TAL GENERAL			
			1		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite) DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : EXPERTIM Néant Augmentations Valeur brute des Consécutives à une réévaluation pratiquée CADRE A **IMMOBILISATIONS** Acquisitions, créations, apports immobilisations au au cours de l'exercice ou résultant d'une début de l'exercice et virements de poste à poste mise en équivalence - 1 -- 2 -- 3 -TOTAL I Frais d'établissement et de développement CZ**D8 D9** 2 405 TOTAL II KD Autres postes d'immobilisations incorporelles KE KF Terrains KG KH ΚI Dont Composants L9 Sur sol propre KJ KL KK Sur sol d'autrui Dont Composants **M1** KN KO KM Dont Installations générales, agencements* **M2** KP KQ KR et aménagements des constructions Composant Installations techniques, matériel Dont 1 439 KT KU **M**3 KS et outillage industriels Composant Installations générales, agencements, ΚV KW KX aménagements divers Matériel de transport

Matériel de bureau

et mobilier informatio KΥ KZ LA 34 316 LB 4 297 LC LD et mobilier informatique Emballages récupérables et divers LE LF LG LH LI LJ Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes LK LL LM TOTAL III LN 5 736 LO LP 34 316 8G 8M **8T** Participations évaluées par mise en équivalence FINANCIÈRES 10 000 Autres participations 8U8V**8W** Autres titres immobilisés 1P 1R **1S 1T** Prêts et autres immobilisations financières 34 687 1U 1V TOTAL IV 34 687 10 001 LO LR LS TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ØG 42 829 ØН ØJ 44 317 Réévaluation légale * ou évaluation Diminutions Valeur brute des par mise en équivalence par cessions à des tiers ou mises Par virement de poste CADRE B **IMMOBILISATIONS** immobilisations à Valeur d'origine des immobià poste hors service ou résultant d'une mise en équivalence la fin de l'exercice lisations en fin d'exercice Frais d'établissement CØ DØ **D7** 2 405 et de développement TOTAL I Autres postes d'immobilisations LW LV 1X TOTAL II incorporelles IP LX LY LZSur sol propre IQ MA MB MC Sur sol d'autrui IR MD ME MF Constructions Inst. gales, agencts et am. des IS MG MΗ ΜI constructions Installations techniques, matériel et outil-IT MJ MK 1 439 ML lage industriels Inst. gales, agencts, amé-IU MN MO MM nagements divers Autres Matériel de transport IV MP 3 996 MQ 30 320 MR immobilisations Matériel de bureau et IW MS MT 4 2 9 7 MU informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables et MV MW MX divers * NB Immobilisations corporelles en cours M NA Avances et acomptes NC ND NE NF TOTAL III IY NG 3 996 NH 36 056 NI Participations évaluées par ΙZ ØU **M7** øw mise en équivalence Autres participations ΙØ ØX ØY 10 000 ØΖ Autres titres immobilisés 2B **2**C 2D Prêts et autres immobilisations financières 12 **2**E 3 996 2F 30 692 2G TOTAL IV NJ 3 996 NK 40 692 2H TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ØK 7 992 ØL 79 153 ØM

6 - AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

DGFiP N° 2055 2021

Néant

Désignation de l'entreprise : EXPERTIM

CADRE A

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAI	•
-----------------------------------	---

DGFiP N° 2056 2021

Désignation de l'entreprise : EXPERTIM										Néant		
	Nature de	s provisions	Montant au début de l'exercice			AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	Provisions pour	reconstitution des	3Т	1	TA	2	ТВ	3	тс	4		
	gisements minie Provisions pour		ł		-				ł			
es	(art. 237 bis A-I	1)	3U		TD		TE		TF			
nenté	Provisions pour	hausse des prix (1)	3V		TG		ТН		TI			
régler	Amortissements		3X		TM		TN		то			
ions	de 30 %	ns exceptionnelles	D3		D4		D5		D6			
Provisions réglementées	Provisions pour pr (art. 39 quinquies I		IJ		IK		IL		IM			
	Autres provision	ns réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
		TOTAL I	3Z		TS		тт		TU			
	Provisions pour	litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E		4F		4G		4Н			
	Provisions pour terme	pertes sur marchés à	4J		4K		4L		4M			
rges		amendes et pénalités	4N		4P	353	4R		4S	353		
et cha	Provisions pour	pertes de change	4T		4U		4V		4W			
dnes		pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A			
our ris	tions similaires Provisions pour	impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour	renouvellement des	5F		5H		5J		5K			
rovisi	immobilisations Provisions pour		EO		EP		EQ		ER			
- F		charges sociales et	5R		58		5T		5U			
	fiscales sur cong Autres provision	és à payer ns pour risques et	ł		-				ł			
	charges (1)		5V		5W		5X		5Y			
<u> </u>		TOTAL II	5Z		TV	353	TW		TX	353		
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D			
_		- corporelles	6E		6F		6G		6Н			
iation	sur immobilisations	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5			
lépréc		- titres de participation	9U		9V		9W		9X			
oont o		- autres immobilisa- tions financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9			
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en	cours	6N		6P		6R		6S			
Provi	Sur comptes clie	ents	6T	354	6U	28 780	6V	354	6W	28 780		
	Autres provision dépréciation (1)	ns pour	6X		6Y		6Z		7A			
	, - (-)	TOTAL III	7В	354	TY	28 780	ΤZ	354	UA	28 780		
Т	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	354	UB	29 132	UC	354	UD	29 132		
	,			- d'exploitation	UE	28 780	UF	354				
	Dont dotations			- financières	UG		UH		1			
	et reprises			- exceptionnelles	UJ	353	UK		1			
- exceptionnelles UJ 353 UK Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'exercice calculé selon												

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

EXPERTIM Désignation de l'entreprise : Néant Montant brut A 1 an au plus A plus d'un an CADRE A **ÉTAT DES CRÉANCES** Créances rattachées à des participations ш UM UN HP UR US Prêts (1) (2) DE I 30 692 30 692 Autres immobilisations financières UΊ IJW Clients douteux ou litigieux 30 616 30 616 96 192 96 192 Autres créances clients UX Créance représentative de titres Provision pour dépréciation UO prêtés ou remis en garantie* antérieurement constituée* Personnel et comptes rattachés UY 1 000 1 000 DE L'ACTIF CIRCULANT Sécurité sociale et autres organismes sociaux U7 7 766 7 766 Impôts sur les bénéfices État et autres VB 1 558 1 558 Taxe sur la valeur ajoutée collectivités Autres impôts, taxes et versements assimilés VN publiques Divers VP 2 3 3 7 2 3 3 7 113 254 Groupe et associés (2) V(113 254 Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations VR 1 338 1 338 de pension de titres) 10 740 10 740 Charges constatées d'avance **TOTAUX** VΊ 295 493 295 493 - Prêts accordés en cours d'exercice VD Montant RENVOIS (1) des VF - Remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) Montant brut A plus d'1 an et 5 ans au plus A plus de 5 ans A 1 an au plus **ÉTAT DES DETTES** CADRE B Emprunts obligataires convertibles (1) 7Y Autres emprunts obligataires (1) 7Z Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine VG 11 207 11 207 auprès des établissements VH à plus d'1 an à l'origine de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (1) (2) 8A Fournisseurs et comptes rattachés 8B 68 027 68 027 8C 2 971 Personnel et comptes rattachés 2 9 7 1 Sécurité sociale et autres organismes sociaux 8D 32 789 32 789 8E État et Impôts sur les bénéfices 9 095 9 095 autres Taxe sur la valeur ajoutée vw collectivités Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes et assimilés 3 044 3 044 vo Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 8J VI 42 402 42 402 Groupe et associés (2) Autres dettes (dont dettes relatives à des 1 490 1 490 8K opérations de pension de titres) Dette représentative de titres empruntés **Z**2 ou remis en garantie Produits constatés d'avance 81. **TOTAUX** 171 025 VZ 171 025 Montant des divers emprunts et dettes contrac-Emprunts souscrits en cours d'exercice VL VJ (2) tés auprès des associés personnes physiques (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

													I	Exercice N, clos le : 31/12/2020
I	I. RÉINTÉGRATI	ONS					BÉNÉ	FICE COM	PTABI	E DE	L'EXERCI	(CE	WA	69
	Rémunération du tra		Contropris	coc ID)	ou dos asse	oción do no							WB	
_	Assentaces menocanale as		ìi	303 110)	Ou des asse		ements excéde	ntaires (art. 39)-4 du	***		-	l ⊢	
s en fisca	(sauf amortissements à p Autres charges et dépens	oorter ligne ci-dessou				CGI) et a	utres amortiss les véhicules d	ements non de		WE			XE _	
nise: Itat	(art. 39-4 du C.G.I.)	•	WF			(entrepris	ses à l'IS)			WG		165		
ı adr résu	Fraction des loyers à réin d'un crédit bail immobili	ier et de levée d'optic				de réinte	s loyers dispen égration (art. 2	239 sexies D)		RB)		
n du	Provisions et charges à p (cf. tableau 2058-B, cadr		WI				i payer liées à c vératifs non dé			XX			xw	
Charges non admises en éduction du résultat fisc	Amendes et pénalités		WJ		60		inancières (art			XZ				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Réintégrations prévue	es à l'article 155 du	L CGI				`						XY	
	3 1			: 2	022 NOT (CD)							l ⊢	1/
	Impôt sur les sociétés Bénéfices réalisés	nor una caciátá	1	iotice 2	032-NOT-S		bénéficiaires v	icác					I7	16
Quot	te-part de personne ou ur		Ĺ				209 B du CGI	1.17	7				K7	
tion	Lees .	N 1	(- imp	posées	au taux de	15% ou de	e 19% (12,8%	∕₀ pour les er	ntrepris	es sous:	mises à l'IR	.)	18	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nette	es a long terme	- imp	posées	au taux de	0%							ZN	
e d'in ticuli tions	suoni		c - Plu	us-valu	es nettes à o	court term	e						WN -	
égim par nnosi	Fraction imposable réalisées aucours d'ex		ر									-	l ⊢	
≅ .≘			(-110			s au regime	e des fusions						l ^{wo}	
	Écarts de valeurs liqu		`	eprises	à l'IS)								XR	
	ntégrations diverses à	Intérêts excéden (art. 39-1-3e et 2	12 du C.G.I.)	.)	SU		Zones d'e (activité e	xonérée)	sw				WQ	
détai	ailler sur feuillet séparé DON	NT Déficits étranger déduit par les PM			SX			rt de 12 % des es à taux zéro	M8					
Réint	tégration des charges aff	fectées aux activité	s éligibles	s au rég	ime de la ta	axation au	tonnage						Y1	
Résul	ıltat fiscal afférent à l'act	ivité relevant du re	gime opti	ionnel	de taxation	au tonnag	ge						Y3	
											TOTA	AL I	WR	86
	II. DÉDUCTION	S					PE	ERTE COM	PTABI	E DE	L'EXERCI	íСЕ	ws	
On	note-part dans les pertes	subjes par une so	ciété de p	ersonn	es ou un G	J.E.						-	$ _{\mathrm{wr}} $	
		non déductibles, anté	rieurement	taxées,	et réintégrées	s dans les rés			•)58-B, cadre	III)	wu	
	ovisions et charges à payer r	on déductibles, anté	rieurement taux de 1	taxées, 5 % (1	et réintégrées	s dans les rés			•)58-B, cadre	III)	WU WV	
Pro	ovisions et charges à payer r Plus-values	- imposées au	taux de 1	taxées, 5 % (1	et réintégrées	s dans les rés			•		958-B, cadre	III)	WU WV WH	
Pro	Plus-values nettes à	- imposées au - imposées au - imposées aux	taux de 1 taux de 0	taxées, 5 % (1 0 %	et réintégrées 2,8 % pour	s dans les rés	rises soumise		•		058-B, cadre	III)	WU WV WH	
Pro	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux	taux de 1 taux de (taux de 1 taux de 1 les moins	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo	s dans les rés	rises soumise		•		058-B, cadre	III)	WU WV WH WP	
Pro	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imputées sur	taux de 1 taux de 0 taux de 0 taux de 1 les moins les déficit	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo	s dans les rés	rises soumise		•		058-B, cadre	III)	WU WH WP WW XB	
Pro	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imputées sur	taux de 1 taux de 1 taux de 1 les moins les déficit	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo ieurs	s dans les rés les entrep ng terme a	rises soumise		•		058-B, cadre	III)	WU WV WH WP	
Pro solutions	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur	taux de 1 taux d	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo cieurs	s dans les rés les entrep ing terme a	rises soumise antérieures est différée	es à l'impôt s	•		058-B, cadre	III)	WU WH WP WW XB	
Pro	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur	rieurement taux de 1 taux de 0 taux de 1 taux de 1 taux de 1 tes moins les déficit e 19 % terme de	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo cieurs	s dans les rés les entrep ing terme a	rises soumise antérieures est différée stant imposable	es à l'impôt s	•		058-B, cadre	III)	WU WV WH WW XB I6	
Pro	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur nposées au taux de	rieurement taux de 1 taux de 0 taux de 1 taux de 1 les moins les déficit e 19 % terme de	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-f déduire	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo cieurs ice dont l'in part de frais e des produits	s dans les rés les entrep ing terme a imposition out charges res nets de part	antérieures est différée stant imposablicipation	es à l'impôt s	2A	evenu)])	WU WW WW WW XB I6 WZ	
Pro	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèn Produit net des actions	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées sur	taux de 1	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-p déduire des soci	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo cieurs ice dont l'in part de frais e des produits étés mères	s dans les rés les entrep ing terme a mposition cet charges res nets de part déductible	est différée stant imposablicipation es à hauteur c	es à l'impôt s	2A	evenu)])	WU WW WH WW XB I6 WZ XA	
Regimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur uposées au taux de lues nettes à court res et des filiales et parts d'intérêts : titons inéligibles au au titre des invest sement	rieurement taux de 1 taux de 0 taux de 1 les moins les déficit e 19 % terme de de régime d	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-f déduire des soci	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo cieurs ice dont l'in part de frais e des produits étés mères s dans les c	s dans les rés les entrep ing terme a mposition cet charges res nets de part déductible	est différée stant imposablicipation es à hauteur c	es à l'impôt s le à le 99 % (art.	2A 223 B	evenu)])	WU WW WH WP WW XB I6 WZ XA ZX	
Regimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - impu	rieurement taux de 1 taux de 0 taux de 1 teux	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-f déduire lles soci s réalisé	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo cieurs ice dont l'in part de frais e des produits étés mères s dans les c	s dans les rés les entrep ing terme a mposition cet charges res nets de part déductible	est différée stant imposablicipation es à hauteur c	le à de 99 % (art. L'ar*.	2A 223 B	evenu)			WU WW WH WP WW XB I6 WZ XA ZX ZY	
Regimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imposées aux - imputées sur - impu	rieurement taux de 1 taux de 0 taux de 1 taux	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote- déduire des soci s réalisé 4 sexies sociéés (art. 28 sociéés (art. 28	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo rieurs rice dont l'in part de frais e des produits étés mères s dans les c nouvelles	mposition of the charges renets de part déductible collectivités	est différée stant imposablicipation es à hauteur c	le à de 99 % (art. Jeunes entreprises (art. 44 sexies A) Zone de restructur la défense (44 terd	2A 223 B innovantes	du CG))	WU	
Pro	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imposées aux - imputées sur - impu	taux de 1 taux d	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote- déduire des soci s réalisé Entreprises 44 sexies Bassin d'en (art. 44 duo	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo cieurs ice dont l'in part de frais e des produits étés mères s dans les c nouvelles issements immobilier (C) piploi à redynamise decies)	mposition of the charges renets de part déductible collectivités	est différée stant imposablicipation es à hauteur c	le à le à le 99 % (art. le 27*. Jeunes entreprises (art. 44 exxies A) Zone de restrache d'ac (art. 44 quaterdecia	2A 223 B innovantes ration de lecies)	du CG))	WU	
Regimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèn Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises nouvelle	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées sur timposées au taux de dues nettes à court res et des filiales et parts d'intérêts : titions inéligibles au au titre des invest essement E	rieurement taux de 1 taux de 0 taux de 1 taux	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote- déduire des soci s réalisé Entreprises 44 sexies Bassin d'en (art. 44 duo	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo rieurs 4 des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobilier 6 juploi à redynamise decies) vitalisation rurale	mposition on the collectivités L2 K3	est différée stant imposablicipation es à hauteur c	le à l'impôt s le à le à le 99 % (art. r*. Jeunes entreprises (art. 44 sexies A) Zone de restructu la défense (44 terd Zone franche d'ac	2A 223 B innovantes ration de eccies) trivités NG esse ement	du CG)	WU	
Mesures Regimes d'imposition d'incitation particuliers et impositions d'incitation	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises nouvelles - (Repris	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - impu	rieurement taux de 1 taux	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-f déduire des soci s réalisé Entreprises 44 sexies Sociétés investorites (art. 24 duo Zone de re (art. 44 quit à l'IS)	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo rieurs 4 des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobilier 6 juploi à redynamise decies) vitalisation rurale	inposition of the collectivités L2 K3 TF	est différée stant imposabl hépation es à hauteur c s d'Outre-me	le à l'impôt s le à le à le à le 299 % (art. le 299 % (art. le 299 % (art. le 200 de restructur la défense (44 tert le 200 ef ranche d'ac (art. 44 quaterdecis 200 et de 200 prioritaire (art. 44)	2A 223 B innovantes ration de lecies) wivites NG es) ement Septdecies)	du CG L5 PA XC			WU	
Mesures Regimes d'imposition d'incitation particuliers et impositions d'incitation	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèn Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises nouvell	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - impu	rieurement taux de 1 taux	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-p déduire des sociés s réalisé s réalisé sociéés (art. 28 Bassin d'en (art. 44 quit à l'IS) elle	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo rieurs 4 des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobilier 6 juploi à redynamise decies) vitalisation rurale	inposition of the collectivités L2 K3 TF	est différée stant imposable cicipation es à hauteur o s d'Outre-me	le à de 99 % (art. de 99 % (art. gr*. Jeunes entreprises (art. 44 sexies A) Zone de restructuu la défense (44 terd Zone franche d'ac Zone de développ prioritaire (art. 44) on exceptionnel conduite	2A 223 B innovantes ration de lecies) ement Septdecies)	du CG L5 PA XC			WU WW WH WP WW XB I6 WZ XA ZX ZY XD XF	
Acgines d'imposition d'incitation particuliers et mipositions d'incitation d'incit	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèn Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises nouvell	- imposées aux - imputées sur - imposées aux - impo	taux de 1 teres	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-r déduire des soci a réalisé Entreprises 44 sexies Sociétés inves Sociétés inves Concete (art. 208 Bassin d'en (art. 44 duoi à l'IS) elle elle	et réintégrées 2,8 % pour s nettes à lo cieurs de dont l'in part de frais e des produits étés mères s dans les c nouvelles issements immobilier (C) pploi à redynamise decies) vitalisation rurale adecies)	inposition of the collectivités L2 K3 TF	est différée stant imposable cicipation es à hauteur o s d'Outre-me	le à le à le 99 % (art. gr*. Jeunes entreprises (art. 44 exxies A) Zone de restruche d'ac (art. 44 exxies A) Zone de développ prioritaire (art. 44 une de développ prioritaire (art. 44 une conduite on exceptionnel e conduite on exceptionnel C)	2A 223 B innovantes ration de lecies) ement Septdecies) le	du CG L5 PA XC PB			WU	
Mesures Regimes d'imposition Authoritation Authoritation Authoritation Authoritation Authoritation	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises en difficultés 44 se d'entre plus en d'entre plus e	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imposées aux - impo	taux de 1 taux d	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-f déduire des soci s réalisé Entreprises 44 sexies Sociétés invest sociétés invest corées (art. 208 Bassin d'en (art. 44 qui à l'IS) elle elle elle	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo cieurs 4 des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobilier 6 nouvelles 7 nouvelles 7 nouvelles 8 dans les c 9 nouvelles 9 nouvelle	inposition of the collectivités L2 K3 TF	partérieures est différée estant imposablicipation es à hauteur c es d'Outre-me Dont déducti simulateur de Dont déducti (art 39 decies Dont déducti (art 39 decies de decies (art 39 decies)	le à l'impôt s le à le à le 99 % (art. le 99 % (art. la dérense (44 terd. Zone da restructur la défense (44 terd. Zone fanche d'ac (art. 44 quaterdeci Zone de développ prioritaire (art. 44 : on exceptionnel con exceptionnel C) on exceptionnel C) on exceptionnel D)	2A 223 B innovantes ration de lecies) ement Septdecies) le	du CG L5 PA XC PB			WU WW WH WP WW XB I6 WZ XA ZX ZY XD XF	
Mesures Regimes d'imposition Authoritation Authoritation Authoritation Authoritation Authoritation	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mè Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Zone franche urbaine - 1 Zone fran	- imposées aux - imposées aux - imposées aux - imposées aux - imputées sur - imposées aux - imputées sur - imposées aux - imposées aux - imputées sur - impu	rieurement taux de 1 taux	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote- déduire des soci s réalisé Entreprises 44 sexies Sociétés investés investés investés (ar. 20 Bassin d'em (art. 44 quir à l'IS) elle elle elle elle	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo ieurs ice dont l'in ice dont l'in ice des produits étés mères s dans les c nouvelles issements immobilier (C) pulpioi à redynamise decies) vitalisation rurale adecies)	inposition of the collectivités L2 K3 TF	est différée stant imposabl cicipation es à hauteur c s d'Outre-me Dont déducti (art 39 decies Dont déducti (art 39 decies Dont déducti (art 39 decies	le à le à le à le 99 % (art. de 99 % (art. cr*. Jeunes entreprises (art. 44 sexies A) Zone de restruel la défense (44 terd Zone de développ prioritaire (art. 44 justerdecis con exceptionnel conduite on exceptionnel C) on exceptionnel O) on exceptionnel O) on exceptionnel O) on exceptionnel O)	2A 223 B innovantes ration de lecies) ement Septdecies) le	du CG L5 PA XC PB YH YC			WU	
Mesures Regimes d'imposition Authoritation Authoritation Authoritation Authoritation Authoritation	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mè Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Zone franche urbaine - 1 Zone fran	- imposées aux - imputées sur - imposées aux - impo	taux de 1 texterions texte prior de 1 taux de 1 texte prior de 1 taux de 1 t	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-p déduire des sociés réalisé s réalisé s réalisé des l'exerc art. 44 quit à l'IS) elle elle elle elle elle	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo cieurs 4 des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobilier 6 nouvelles 7 nouvelles 7 nouvelles 8 dans les c 9 nouvelles 9 nouvelle	inposition of the collectivités L2 K3 TF	est différée stant imposable cicipation es à hauteur o s d'Outre-me Dont déducti simulateur de Dont déducti (art 39 decies Dont déducti (art 39 decies Créance déga	le à le à le à le 99 % (art. de 99 % (art. cr*. Jeunes entreprises (art. 44 sexies A) Zone de restruel la défense (44 terd Zone de développ prioritaire (art. 44 justerdecis con exceptionnel conduite on exceptionnel C) on exceptionnel O) on exceptionnel O) on exceptionnel O) on exceptionnel O)	2A 223 B innovantes ration de lecies) ement Septdecies) le	du CG L5 PA XC PB YH YC YD			WU	
Peduces d'imposition Mesures Mesures Airinosition Airinositions Airinositions Airinositions Déduc Séparés	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mère Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se decies) Entre de valeurs liquidatives de valeurs liquidatives de valeurs liquidatives de (2058-A Ext 2)	- imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées aux dues nettes à court res et des filiales et parts d'intérêts : titions inéligibles au au titre des invest sement E B OV TE B OV TE B OV TE B OV TE B ON TE	rieurement taux de 1 tereprises à a exceptionne taux de 1 tereprises à a exceptionne taux de 1 tereprises à a exceptionne taux de 1 tereprises à a receptionne taux de 1 tereprises à a exceptionne taux de 1 terepri	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-p déduire des socie s réalisé Entreprises 44 sexies Societés investoorées (art. 208 Bassin d'en (art. 44 qui à l'IS) elle elle elle elle elle	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo cieurs 4 de frais e des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobiler 6 ploi à redynamise decies) 6 vitalisation rurale 6 ndecies) 7 y 7 y 8 y 8 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9	mposition of the transfer of t	Dont déducti simulateur de Dont déducti (art 39 decies Créance déga, report en arri	le à le à le à le 99 % (art. de 99 % (art. cr*. Jeunes entreprises (art. 44 sexies A) Zone de restruel la défense (44 terd Zone de développ prioritaire (art. 44 justerdecis con exceptionnel conduite on exceptionnel C) on exceptionnel O) on exceptionnel O) on exceptionnel O) on exceptionnel O)	2A 223 B innovantes ration de lecies) ement Septdecies) le	du CG L5 PA XC PB YH YC YD			WU	
Peduces d'imposition Mesures Mesures Airinosition Airinositions Airinositions Airinositions Déduc Séparés	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises en difficultés 44 se d'entre l'entre plus et 44 octies et 44 octies (art. 44 octies et 44 octies et 44 octies et 44 octies et 44 octies (art. 44 octies et 45 octions diverses à détailler sur feu ét (2058-A Ext. 2)	- imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées aux dues nettes à court res et des filiales et parts d'intérêts : titions inéligibles au au titre des invest sement E B OV TE B OV TE B OV TE B OV TE B ON TE	rieurement taux de 1 tereprises à a exceptionne taux de 1 tereprises à a exceptionne taux de 1 tereprises à a exceptionne taux de 1 tereprises à a receptionne taux de 1 tereprises à a exceptionne taux de 1 terepri	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-p déduire des socie s réalisé Entreprises 44 sexies Societés investoorées (art. 208 Bassin d'en (art. 44 qui à l'IS) elle elle elle elle elle	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo cieurs 4 de frais e des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobiler 6 ploi à redynamise decies) 6 vitalisation rurale 6 ndecies) 7 y 7 y 8 y 8 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9	mposition of the transfer of t	Dont déducti simulateur de Dont déducti (art 39 decies Créance déga, report en arri	le à le à le à le 99 % (art. de 99 % (art. cr*. Jeunes entreprises (art. 44 sexies A) Zone de restruel la défense (44 terd Zone de développ prioritaire (art. 44 justerdecis con exceptionnel conduite on exceptionnel C) on exceptionnel O) on exceptionnel O) on exceptionnel O) on exceptionnel O)	2A 223 B innovantes ration de lecies) ement Septdecies) le	du CG L5 PA XC PB YH YC YD			WU WW WH WP WW SB I6 WZ XA ZX ZY XD XF	
Peduces d'imposition Régimes d'imposition Particuliers et impositions Particuliers et impositions Particuliers et d'impositions Déduc	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mère Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se de la conservation d'amortis d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés en d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en dif	- imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées aux dues nettes à court res et des filiales et parts d'intérêts : titions inéligibles au au titre des invest sement E B OV TE OV GR Dont déduction (art.39 decies) Dont déduction (art.39 decies) Dont déduction (art.39 decies F Dont déduction (art.39 decies F Dont déduction (art.39 decies S CAL	taux de 1 texter de 2 texte de 3 texte de 4 texte	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-f déduire lles soci s réalisé Entreprises 44 sexies Sociétés investories (art. 208 Bassin d'err art. 44 quii à l'IS) elle elle elle elle u régim	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo cieurs 4 de frais e des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobiler 6 ploi à redynamise decies) 6 vitalisation rurale 6 ndecies) 7 y 7 y 8 y 8 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9	mposition of the charges remets de part déductible collectivités L2	Dont déducti simulateur de Dont déducti (art 39 decies Créance déga, report en arri	le à l'impôt s' le à l'impôt s' le à l'impôt s' le à l'en pôt s' l'en pô	2A 223 B innovantes ration de lecies) ement Septdecies) le	du CG L5 PA XC PB YH YC YD	TOTAL		WU	
Peduces d'imposition Régimes d'imposition Particuliers et impositions Particuliers et impositions Particuliers et d'impositions Déduc	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mère Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se decies) Entre de valeurs liquidatives de valeurs liquidatives de valeurs liquidatives de (2058-A Ext 2)	- imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées aux dues nettes à court res et des filiales et parts d'intérêts : titions inéligibles au au titre des invest sement E B OV TE OV GR Dont déduction (art.39 decies) Dont déduction (art.39 decies) Dont déduction (art.39 decies F Dont déduction (art.39 decies F Dont déduction (art.39 decies S CAL	taux de 1 texter de 2 texte de 3 texte de 4 texte	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-f déduire lles soci s réalisé Entreprises 44 sexies Sociétés investories (art. 208 Bassin d'err art. 44 quii à l'IS) elle elle elle elle u régim	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo cieurs 4 de frais e des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobiler 6 ploi à redynamise decies) 6 vitalisation rurale 6 ndecies) 7 y 7 y 8 y 8 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9	mposition of the transfer of t	pantérieures est différée stant imposable icipation es à hauteur of s d'Outre-me Dont déducti simulateur de Dont déducti (art 39 decies Créance déga, report en arri	le à l'impôt s' le à l'impôt s' le à l'impôt s' le à l'en pôt s' l'en pô	2A 223 B innovantes ration de leccies) le le le le	du CG L5 PA XC PB YH YC YD	TOTAL))	WU	
Pro Regimes d'imposition Mesures Authorition d'incitation Déduc Résures Particuliers et univositions Authorition d'incitation Résures	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mère Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se de la conservation d'amortis d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en difficultés en d'entreprises en difficultés 44 se d'entreprises en dif	- imposées aux - imputées sur - imputées à court res et des filiales - trions inéligibles au au titre des invest - itions inéligibles	rieurement taux de 1 taux	taxées, 5 % (1 0 % 19 % s-values ts antér l'exerc Quote-p déduire des societs ts réalisé 4 sexies societés (art. 208 Bassin d'en (art. 44 quin à l'IS) elle elle elle elle trégim	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo cieurs 4 de frais e des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobiler 6 ploi à redynamise decies) 6 vitalisation rurale 6 ndecies) 7 y 7 y 8 y 8 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9 y 9	mposition of the transfer of t	mntérieures est différée stant imposable ticipation es à hauteur de s d'Outre-me Dont déducti simulateur de Dont déducti (art 39 decies Dont déducti (art 39 decies Créance déga, report en arri	le à l'impôt s' le à l'impôt s' le à l'impôt s' le à l'en pôt s' l'en pô	2A 223 B innovantes ration de leccies) le le le le	du CG L5 PA XC PB YH YC YD	TOTAL))	WU	
Pro Wesnes Wesnes Higheres Americation Wesnes Americation Americation Déduc Séparé	Plus-values nettes à long terme Autres plus-values in Fraction des plus-val Régime des sociétés mèr Produit net des actions Produits de participa Déduction autorisée Majoration d'amortis Entreprises nouvelles - (Repris d'entreprises nouvelles - (Repris d'entrepris en d'entrepris d'entrepris en d'entrepris d'entrepris en d'entrepris en d'entrepris d'entrepris en d'entrepris en d'entrepris en d'entrepris en d'en	- imposées aux - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées sur - imputées aux dues nettes à court res et des filiales et parts d'intérêts : titions inéligibles au au titre des invest sement K9	taux de 1 textendre	taxées, 5 % (1 0 % 119 % s-values ts antér l'exerc Quote-p déduire lles soci s réalisé Entreprises 44 sexies Sociétés investories (art. 208 Bassin d'em jart. 44 duo Zone de re jart. 44 qui à l'IS) elle elle elle elle elle	et réintégrées 2,8 % pour 2,8 % pour 3 nettes à lo rieurs 4 can de frais e des produits étés mères 5 dans les c 6 nouvelles 6 issements immobilier 6 nouvelles 7 vitalisation rurale adecies) 7 vitalisation rurale adecies 7 vy A 7 y B 7 y L 7 y L 7 y L 7 y L 8 de la taxa	mposition of the third properties of the sentrep of the sentrep of the sentrep of the sentrep of the sentre of the	mntérieures est différée stant imposable ticipation es à hauteur de s d'Outre-me Dont déducti simulateur de Dont déducti (art 39 decies Dont déducti (art 39 decies Créance déga, report en arri	le à l'impôt s' le à l'impôt s' le à l'impôt s' le à l'en pôt s' l'en pô	2A 223 B innovantes ration de tecies) ement Septdecies) ele le	du CG L5 PA XC PB YH YC YD	TOTAL))	WU	

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2021

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES prise: EXPERTIM

Désignation de l'entreprise : EXPERTIM		Néant X
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis Non	nbre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISC	CALES CORRESPONDAN	TES
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	régime de l'article	ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'AS	SSIETTE DE L'IMPÔT	
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges		
	8X	8Y
	8Z	9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	9C
Provisions pour dépréciation		, ,
	9D	9E
	9F	9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9Н	9Ј
Charges à payer		, ,
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	98	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)												
Mantana da la «Carécardia» en da la dédución	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice									
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1											

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

		11 - TABI I	LEA ET 1	AU D'AI RENSE	FFECTA IGNEM	TI EN	ON DU I	RÉS ERS	SULT	AT	DG	FiP I	N° 2058	8-C	2021
Dé	signa	tion de l'entreprise : EXPERTIM											Né	ant	
		ort à nouveau figurant au bilan de l'exercice	ØС		8 570		Affectations	ſ	- Réser	ves légales	ZB				
	ante	rieur à celui pour lequel la déclaration est établie			SI	aux réserves	- Autre	es réserves	ZD						
INES		ultat de l'exercice précédant celui pour lequel éclaration est établie	(11 122)	AFFECTATIONS	Dividendes				ZE						
ORIGINES	na ca	contained by classic			ECL	Autres répart	itions			ZF	F				
)	Pré	èvements sur les réserves	ØE			AFF	Report à nou	iveau			ZG			((2 552)
		TOTAL I	ØF		(2 552)		(N.B. Le total I do	it nécessa		gal au total II)	ZH			((2 552)
			D	ISTRIBUT	ΓΙΟΝS (Art	icle	235 ter ZCA	.)		OTALII					
]	REN	ISEIGNEMENTS DIVERS											Exercice	e N :	
Ş	NIS	Engagements de crédit-bail mobilier		- 1	récisez le prix de	revie	nt des biens	J7)	YQ				
	ENGAGEMEN 13	Engagements de crédit-bail immobilier			is on create ban					I	YR				
	ENG	– Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
		- Sous-traitance									YT				54 954
	RGES	- Locations, charges locatives et de copropriété			ont montant des			18		10 700	XQ				10 700
	T CHA SS	– Personnel extérieur à l'entreprise					<u>.</u>	•			YU				
TES	CHATS ET EXTERNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(hors	rétrocession	s)						SS				86
ES POS	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et co	ourtag	ges							YV				7 661
DÉTAILS DES POSTES	AUTR	- Autres comptes			ont cotisations v ons syndicales et			ES)	ST			1	03 960
DÉT				Total	du poste corre	espor	ndant à la ligne	FW d	u tableau	ı n° 2052	ZJ			1	77 360
	ET }	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE									YW				1 588
	IPÔTS ET TAXES	– Autres impôts, taxes et versements assimilés		(ont taxe intérieu étroliers	re sur	les produits	zs)	9Z				2 750
	i i			Total d	u compte corr	espo	ndant à la ligne	e FX d	u tableau	ı n° 2052	YX				4 339
	I. V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY				21 465
	Τ.	 Montant de la T.V.A. déductible comptabilisé immobilisations 	e au c	cours de l'exe	ercice au titre d	les bi	ens et services	ne co	nstituant	pas des	YZ				7 614
		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclara	tion a	nnuelle sous	crite au titre de	es sal	aires DSN de 2	2019)			ØB				77 556
9	DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchi	se d'ir	npôt lors de	la première op	tion	pour le régime	simpl	ifié d'imp	osition *	øs				
2	III	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés	à raisc	on des somm	es mises à la d	ispos				Δ.,	ZK	0.6.16			%
		Numéro de centre de gestion agréé		XP			prévu	ı par a	rt. 38 II o	ons : (Liste a de l'ann. III			i oui cocher 1 inon 0	ZR	1
		 Aides perçues ayant donné droit à la réductio Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à 		* *							RG				
		du CGI	amoru	ssement excep	lionner chez ren	Т	se nivesusseur da	iiis ie ca	idie de l'ai	Tucie 217 octie	RH	1 1			
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		75 348	Plus-values à 15	% J	K			Plus-values	à 0 %	JL			
					Plus-values à 19	% Л	М			Imputati	ons	JC			
RÉGIME DE	OUPE *	Groupe: résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15	% J	N			Plus-values	à 0 %	ЈО			
RÉG	GR				Plus-values à 10)/ ₀ T	P			Imputati	One	JF			
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère			Plus-values à 19	/0 J	Г			Imputati					
		2 si cociété filiale		JH FIL	N° SIRET o	le la so	ciété mère du grou	pe	JJ 43	322715340	0070)			

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGF1P N° 2059-A 2021												
Dés	igna	tion de l'entreprise : EXPERT	IM							Néant		
			A - DETERMINA	TION	DE LA VALE	EUR RESIDUE	LLE					
Na	ture	et date d'acquisition des éléments cédés	* Valeur d'origine 2	Valeur	r nette réévaluée 3	Amortissements prate en franchise d'imp		Autres mortissements 5	Valeur résiduelle 6			
	1	VEHICULE HYLUX 01/11/2				·		69		3 927		
	2											
	3											
	4											
* su	5											
satio	6											
ilidor	7											
- Immobilisations	8											
Ė	9											
	10											
	11											
	12											
	12	B - PLUS-VALUES, M	OINS-VALUES		Qua	lification fiscale	des plus e	et moins-values	réali	sées *		
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES Prix de vente Montant global de la plus-value					Court terme			Plus-value taxables à				
		7	ou de la moins-value		9	10 19 % 15 % ou 12				19 % (1)		
	1	3 996		69	69)				11		
	2											
	3											
*	4											
ions	5											
bilisa	6											
- Immobilisations *	7											
I - Ir	8											
	9											
	10											
	11											
	13	Fraction résiduelle de la provision spéc éléments cédés	liale de réévaluation afférente aux	ζ	+							
	14	Amortissements irrégulièrement différe	és se rapportant aux éléments céd	lés	+	_						
	15	Amortissements afférents aux éléments bles par une disposition légale	s cédés mais exclus des charges d	éducti-	+	_						
ents	16	Amortissements non pratiqués en com fiscale pour investissement, définie par ment utilisée	ptabilité et correspondant à la dé les lois de 1966, 1968 et 1975, ef	duction fective-	+	_						
- Autres éléments	18	Provisions pour dépréciation des titres values à long terme devenues sans obje		noins-								
Autre	19	Dotations de l'exercice aux comptes de relevant du régime des plus ou moins-		es titres								
П -	20	Divers (détail à donner sur une une no	<u> </u>									
		ADRE A : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la color	nne 9)		69							
		ADRE B : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la color ADRE C : autres plus-values tayable	nne 10)		(A)		(B) (Ventilation p	ar taux)		(C)		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2021

ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT											
Désignation de l'entreprise : EXPERTIM Néant X											
A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME											
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)											
	Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à					
	Imposition répartie		reansees	réintégré	de l'exercice	réintégrer					
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)										
au cours de	sur 10 ans										
l'exercice	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CC	I)									
	тот	AL 1									
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
	sur 3 ans au titre de	N - 1									
		N - 2									
		N - 1									
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 2									
Plus-values réalisées	, *	N - 3									
au cours des	et 1quater du CGI)	N - 4									
exercices antérieurs		N - 5									
	(à préciser) au titre de :	N - 6									
		N - 7									
		N - 8									
		N - 9									
	TOT										
	S-VALUES RÉINTÉGRÉES e rubrique ne comprend pas les plus										
	e fusion, d'apport partiel ou de scission	-varues	afferences aux biens non a		is-values d'apport à une société						
	norales soumises à l'impôt sur les sociétés	seuleme	ent)		ofessionnelle exercée à titre indi						
Origin des :	e des plus-values et date fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					

		14 - 9	SUIV	I DES MOINS	S-VALUES A I	ONG TERMI	E DGFiP	N° 2059-C 2021					
Désignation de l'es	ntreprise	EXPERTIN	Л					Néant X					
(1) Entreprises soumis (2) Entreprises soumis	ses à l'impé	ôt sur le revenu	Gains 1 exclus of Gains 1 (art. 21)	nets retirés de la cession de du régime du long terme (a nets retirés de la cession de 9 I a sexies-0 bis du CGI) (•								
Origine	1-80	IVI DES MC	Moins-i à 12,8	values	Imputations sur long terme of impos à 12	de l'exercice sables							
1			2		3	3		4					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1	IOINS-VALI	JES À 1	LONG TERME D	ES ENTREPRISES	S SOUMISES A L'II	MPÔT SUR LES S	OCIÉTÉS *					
Origine		À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %		Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6					
Moins-values nettes	N	2		<i>y</i>	T	3	U	,					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la	N - 1 N - 2 N - 3 N - 4 N - 5 N - 6												

clôture du

dernier exercice) N - 7

N - 8 N - 9 N - 10

⁽¹⁾ Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

DGFiP N° 2059-D 2021

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : EXPERTIM										Néant	X
I - SITUATI	ON DU	COMPTE AFFECTÉ	A L'E	ENREGISTREM	ENT DE L	A RÉSER	VE SPÉCIAI	LE PO	UR L'EXE	ERCICE N	1
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							:	
				taxées à 10 %	taxées à 15	% ta	xées à 18 %	taxé	es à 19 %	taxées à	25 %
Montant de la réserv à la clôture de l'exerc	1	ent (N - 1)	1								
Réserves figurant au au cours de l'exercice		ociétés absorbées	2								
TOTAL (lignes 1 et 2)			3								
Prélèvements opérés d'impôt sur - ne donnant		t lieu à complément sur les sociétés	4								
		sur les sociétés	5								
		TOTAL (lignes 4 et 5)	6								
Montant de la réserv à la clôture de l'exerc	_	(ligne 3 - ligne 6)	7								
II - RÉSERVE	SPÉCIA	LE DES PROVISION	IS PC	OUR FLUCTUAT	TION DES	COURS *	(5e, 6e, 7e al	inéas o	de l'art. 39-1	l-5e du CC	GI)
réserve figurant au bilan montant de la réserve sociétés absorbées au cou					vés sur la réserve			montant de la réserve			
à l'ouverture de l'ex 1	tercice	l'année 2		donnant à complémen	heu et d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4			à la clôture de l'exercice 5		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

DETERMINATION DES EFFECTIFS DGFiP N° 2059-E 2021 ET DE LA VALEUR AJOUTEE Désignation de l'entreprise : EXPERTIM Néant 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020Durée en nombre de mois : 12 Exercice ouvert le : DECLARATION DES EFFECTIFS Effectifs moyens du personnel : ΥP 2 YF dont apprentis ΥG dont handicapés Effectifs affectés à l'activité artisanale RL CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	353 322
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	ОТ	
Total 1	OX	353 322
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	•	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	ОН	93
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	19 761
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	ОМ	19 854
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	38 778
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	128 789
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 158
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	168 724
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	204 451
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	204 451
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE	la case SA,	
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE) EV X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	353 322
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	НХ	
Période de référence du GY 01/01/2020 au	GZ	31/12/2020

HR

Date de cessation

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

											1	Néant	
EXERCICE CLOS	LE	31/12/2020)					N°	SIRET	52224682600039	ı		
DÉNOMINATION	DE L'EN	TREPRISE	EXP	PERTIM									
ADRESSE (voie) 12-14 AV LOUIS DOMERGUE - MONTGERALD IMM TRIDENT BAT A													
CODE POSTAL	97200				VI	LLE [FORT DE F	RANCE					
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100													
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4													
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :													
Forme juridique	SA		П	Dénominatio	n GRC	UPIMO							
N° SIREN (si sociét	é établie er	n France)		43227153	34		% (le détention	100,00	Nb de pa	arts ou actions	100	
Adresse:	N°	12		Voi	e AVE	ENUE LO	OUIS DOM	ERGUE IMN	M TRIDE	NT MONTGERAL	D		
	Code l	Postal 9720	0	Co	mmune	FORT	DE FRANC	EE .		Pays	FR		
Forme juridique			П	Dénominatio	n								
N° SIREN (si sociét	é établie er	n France)					% (le détention		Nb de pa	arts ou actions		
Adresse:	N°			Voi	ie								
	Code 1	Postal		Co	mmune					Pays			
Forme juridique				Dénominatio	n								
N° SIREN (si sociét	é établie er	n France)					0/0.6	le détention		Nh de pa	arts ou actions		=
`	Г	1 Prance)	L				/0 (ie detention		IND de pa	urts ou actions		
Adresse:	N° [Voi									_
	Code 1	Postal		Со	mmune					Pays			
Forme juridique				Dénominatio	n								
N° SIREN (si sociét	é établie er	n France)					% (le détention		Nb de pa	arts ou actions		
Adresse:	N°			Voi	ie								
	Code l	Postal		Co	mmune					Pays			
II - CAPITAL DÉT	'ENII DA	D I ES DED	SONNE	S PHYSIOI	IFC.								
Titre		Nom Patronin	nıque et p	prenom(s)			0/ 1 ::	. [
Nom marita	al			Г		7	% de déte	ntion		Nb de parts	ou actions		
Naissance: Dat				partement		Cor	nmune			Pays			
Adresse: N	0			Voie									
(Code postal	l		Commune						Pays			
Titre		Nom Patronir	nique et p	orénom(s)									
Nom marita	al						% de déte	ntion		Nb de parts	ou actions		
Naissance: Dat	e		N° Dép	partement		Cor	nmune			Pays			
Adresse: N	0		,	Voie		_							
(Code postal	1		Commune						Pays			

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

				Néant					
EXERCICE CLOS LI	E 31/12/2020		N° SIRET 52224682600039						
DÉNOMINATION I	DE L'ENTREPRISE EX	XPERTIM							
ADRESSE (voie)	12-14 AV LOUIS DOMER	GUE - MONTGERALI	IMM TRIDENT BAT A						
CODE POSTAL	97200		VILLE FORT DE FRANCE						
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1									
Forme juridique	SARL	Dénomination RENO	VIMO						
N° SIREN (si société	établie en France)	881775670	% de détention 1	00,00					
Adresse :	N° 12	Voie AV L	DUIS DOMERGUE IMM TRIDENT - BAT A MONTGERALD						
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE Pays FR						
Forme juridique		Dénomination							
N° SIREN (si société	établie en France)		% de détention						
Adresse:	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						
Forme juridique		Dénomination							
N° SIREN (si société	établie en France)		% de détention						
Adresse :	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						
Forme juridique		Dénomination							
N° SIREN (si société	établie en France)		% de détention						
Adresse :	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						
Forme juridique		Dénomination							
N° SIREN (si société	établie en France)		% de détention						
Adresse :	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						
Forme juridique		Dénomination							
N° SIREN (si société	établie en France)		% de détention						
Adresse:	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						
Forme juridique		Dénomination							
N° SIREN (si société	établie en France)		% de détention						
Adresse:	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						
Forme juridique		Dénomination							
N° SIREN (si société	,		% de détention						
Adresse :	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						



DGFiP N° 2065 2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020 et cle	os le 31/12/2	2020	Déclar	ation souscri	te pour le rési	ultat d'ensemble du	groupe	
Si PME innovantes cocher	la case ci-contre								
Si option pour le régime o	ptionnel de taxation au ton	nage, art. 209-0	B (entreprises	de transpo	ort maritime)				
A IDENTIFICATIO	N DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société:	EXPERTIM		Ĭ.			SIRET	52224682600039	9	
Adresse du siège social:				Ancienne	adresse en c	as de change	ment:		
12 AVENUE LOUIS DON	MERGUE								
IMM TRIDENT - MONTO	GERALD FORT DE FRAN	ICE 97200							
REGIME FISCA	L DES GROUPES								
Les entreprises placées sou	is le régime des groupes de	e sociétés doiven	t déposer cette	déclaration	on en deux ex	kemplaires (ar	t 223 A à U du CG	I)	
Date d'entrée dans le group	pe de la société déclarante	01/0	01/2014						
Pour les sociétés filiales, d	ésignation, adresse du lieu	d'imposition et	n° d'identifica	tion de la	société mère:				
SA GROUPIMO									
12 AVENUE LOUIS DON	MERGUE IMM TRIDENT	MONTGERAL	D FORT DE I	FRANCE 9	97200	SIRET	43227153400070)	
B ACTIVITE									
Activités exercées	Nettoyage courant des	batiments				Si vous av	ez changé d'activite	é, cochez la case	
C RECAPITULATIO	ON DES ELEMENTS D'I	MPOSITION (cf. notice de la	a déclarat	tion n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable		Bénéfic	e imposable		48 339	Bénéfice imposa		38 120
	à 31 %		_ 	à 28%			à 1:		30 120
	Déficit						us-concession des brev nposable au taux de 10		
2 Plus-values	PV à long terme			long terme			Autres I		
	imposables à 15%		_	ables à 19%			imposables à 19	9% [
	PV à long terme imposables à 0%		(art. 238	V exonérées quindecies))				
3 Abattements et exonéra	ations notamment entrep	rises nouvelles (ou implantées						
Entreprises nouvelles art	t. 44 sexies Jen	unes entreprises inr	novantes		Zone de restruc a défense, art. 4			ne de développement ire, art. 44 septdecies	
F	44 .: 🗀	Zones franches d	l'activité		Société d'inv		¬	•	
Entreprises nouvelles art.		art. 44 quat			immo	bilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à (BUD) art.44		Zone franche atrepreneur, art 44							
Bénéfice ou défi		mrepreneur, art 44		alues exoné	rées		¬		
(indiquer + ou - se	elon le cas)		relevant	du taux de	15%				
4 Option pour le crédit d	'impôt outre-mer :	Dans le secte	eur productif, art	244 quater	·w				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaratio	n nº 2065)							
		<u> </u>			g . 1 / 1°	W. A.			
Au titre des revenus mobilie Au titre des revenus auxque							a territoriale		
	ôt représentatif de l'impôt de ce			at ctranger,	un territorie ou	une concenvite	Cernonac		
E CONTRIBUTION	ANNUELLE SUR LES	REVENUS LO	CATIFS (cf. r	otice de l	a déclaratio	n n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la c	ontribution de 2,5%								
F ENTREPRISES S	OUMISES OU DÉSIGNI	EES AU DÉPO	Γ DE LA DÉC	CLARAT	ION PAYS I	PAR PAYS C	CbC/DAC		
1- Si vous êtes l'entreprise									
2- Si vous êtes la société té		-	autre entité du	ı groupe p	our souscrire	la déclaration	n n° 2258-SD, indi	quer le nom, adress	se
et numéro d'identification			9 CD par la ga	ojátá tôta	da arauna (ar	+ 222 auinau	vios C I 2), apahar l	a aasa ai aantra :	$\overline{}$
3- Si vous êtes l'entreprise Dans ce cas, veuillez indiq							iles C-1-2), cocilei i	a case ci-conne.	
	,				8F				
G COMPTABII	LITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'un	e comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, in	dication du logic	iel utilisé	CEGID				
ECF		Non	n et adresse du p	restataire					
Nom et adresse du profess	ionnel de l'expertise comp	table:		Nom et	adresse du c	onseil:			
S/I:									
(Société/Indépendant)		A:					Т	él :	
Nom et adresse du CGA o	u du viseur conventioné:								
Visa : CGA	Visa : Viseur conventionné			N° d'a	grément :				
Nom :				Tél :					
Adresse:									

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2021

Désignation de l'entreprise : EX			Néant X									
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES												
Montant global brut des distributions payées par la société elle-même a payées par un établissement chargé du service des titres b												
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)												
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d												
Montant des distributions												
autres que celles visées en (a),												
(b), (c) et (d) ci-dessus							h		-			
Montant des revenus distribués éligibles à	l'abattement de 40% prévu au	2° du 3	3 de l'article 158 du	CGI			i					
Montant des revenus distribués non éligible	les à l'abattement de 40% prév	u au 2°	du 3 de l'article 15	8 du CGI			j					
Montant des revenus répartis						Total (a	à h)					
I REMUNERATIONS NETT	ES VERSEES AUX ME	MBR				re est insuffisant						
	Pour les	SARL			urs de la période reter ou non, désigné col.1,	-	-					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6	ann. III au CGI): Nomb	re de	ren Année au	nboursements forfaita	ires de frais ou autres	rémunérations de se ntant des sommes v		ns dans la socié	eté.			
* SARL, tous les associés;	parts so	ciales	cours de	à titre de	à titre de frais d	le représentation			s professionnels			
* SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou comn	apparte nandités chaque a		laquelle le versement	traitements, émoluments et	de mission et d	de déplacement		autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.				
 * SEP et sté de copropriétaires de navires gérants ou coparticipants 	, associés, en to propriété		été effectué	indemnités proprements dits	Indemnités forfaitaires	Remboursements	- 1	ndemnités orfaitaires	Remboursements			
	usufr	uit.	2	• •								
1	2		3	4	5	6	+	7	8			
							+		+			
							+		+			
							+		+			
							+		+			
							+		+			
J DIVERS												
NOM ET ADRESSE DU PROPRIE	TAIRE DU FONDS (en o	eas de	gérance libre)									
	•											
ADRESSES DES AUTRES ETABL	ISSEMENTS (si ce cadre	est in	suffisant, joindre	un état du mên	ne modèle)							
V GIRRING COVERS		YOF?	DV 1 00000 000	(0 I D D D D D D D D D D D D D D D D D D D	a avi en	NA CONTRACTOR	. .					
K CADRE NE CONCERNAN		ISES	PLACEES SOU	S LE REGIMI					-0.4			
RE	MUNERATIONS				MOINS-VALUES			OSEES A 15	5%			
Montant brut des salaires, abstraction faite	-			MVLT restant	à reporter à l'ouver	ture de l'exercice	:					
les DADS et versées aux apprentis sous co	ontrat et aux handicapés			MVLT imputé	e sur les PVLT de	l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires de commission	ns et de courtages			MVLT réalisée	e au cours de l'exer	cice						
10100000000000000000000000000000000000	étrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages MVLT restant à reporter											